

SÉANCE 17 mai 2017

Le dix-sept mai deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mai, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents : Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Ludovic DUTERTRE, Fanny MORILLON, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusés : Mickaël MOURIN, Alain CHAUVEAU.

Absent :

Monsieur Olivier GUILLET est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 13

Votants : 13

COMMANDE PUBLIQUE

- Travaux salle des sports
- Nettoyage de la cuve à fuel de la mairie

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Lotissement de la héronnière n°2 : vente de la parcelle n°2

INTERCOMMUNALITE

- Commune nouvelle

FINANCES COMMUNALES

- Tarification des repas servis au centre de loisirs

ELECTIONS

- Etablissement du tour de garde des élections législatives

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

COMMANDE PUBLIQUE**QUESTION 1.1 - Travaux salle des sports**

Monsieur le Maire fait un point concernant les dossiers de subvention. La demande de subvention auprès du CNDS est en attente puisque le dossier n'est pas complet pour les raisons suivantes : les devis concernant la partie des travaux consacrés à la mise en accessibilité de l'équipement n'apparaissent pas clairement et il manque certains plans.

En ce qui concerne la demande de subvention auprès de la Région, Monsieur le Maire informe d'une mauvaise nouvelle : impossibilité de faire deux demandes régionales (performance énergétique et pacte régional). La commune se verra allouée soit la somme de 39 550.00 € HT ou 46 281.00 € HT.

Il rappelle le coût des travaux d'un montant de 465 000.00 € HT et d'un autofinancement de 222 000.00 € HT.

Les conseillers demandent qu'une nouvelle simulation pour un emprunt plus élevé soit réalisée afin de compenser la baisse des subventions. Monsieur le Maire est chargé de réaliser cette nouvelle étude.

Il informe aussi que les courriers aux entreprises non retenues vont être envoyés.

QUESTION 1.2 - Nettoyage de la cuve à fuel de la mairie

Monsieur le Maire informe du dysfonctionnement récurrent de la chaudière à fuel. Le plombier pense que les pannes successives sont dues au fuel sale. En effet, la cuve n'a jamais été nettoyée depuis son installation, soit environ 40 ans.

Des devis ont donc été sollicités auprès de 3 entreprises. Deux sociétés, Quargnul de Craon et Levrard de Ballée nous ont fait des offres de nettoyage pour des montants respectifs de 498 € et 510 € TTC.

Un conseiller municipal fait remarquer que les cuves enterrées doivent être :

- soit à double paroi en acier, conformes à la réglementation.
- soit placées dans une fosse constituant une enceinte fermée et étanche, réalisée de manière à permettre la détection d'une éventuelle présence de liquide en point bas de la fosse ;
- soit conçues de façon à présenter des garanties équivalentes aux dispositions précédentes en terme de double protection et de détection de fuite.

La cuve actuelle n'est donc plus aux normes.

Il convient donc d'étudier une mise en conformité de la cuve avant l'hiver prochain.

Monsieur le Maire est chargé de réaliser cette étude.

DOMAINE ET PATRIMOINE**QUESTION 2.1 - Lotissement de la Héronnière n°2 - vente parcelle n°2**

à M. DEROUIN David et Mme DE POULPIQUET DU HALGOUET Anne

Délibération n°2017-DELIB-05-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE la vente à Monsieur DEROUIN David et Madame DE POULPIQUET DU HALGOUET Anne, domiciliés 8, rue d'Anjou à Laigné, de la parcelle n° 2, cadastrée section B n° 1175 d'une superficie de 594 m², (15, rue des cavaliers), selon mode de calcul ci-dessous :

	Taux TVA à 20.00 %	lot n° 2- 594 m ²
Prix d'achat au m ² cessible	3,13 €	
Prix de vente Décidé par le CM	35,15 €	20 879.10 €
Marge TTC	32.02 €	19 019.88 €
Marge HT	26,68 €	15 847.92 €
TVA sur marge	5,34 €	3 171.96 €
Prix de vente HT	29.81 €	17 707.14 €

- CHARGE Maître GAUTIER, Notaire à CHATEAU-GONTIER, d'établir l'acte de vente, DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints, pour signer les documents relatifs à cette vente.

INTERCOMMUNALITE**QUESTION 3.1 - Commune nouvelle :**

Monsieur le Maire distribue le support papier « Création d'une commune nouvelle » de la réunion qui s'est tenue le 11 mai dernier avec la trésorière, Mme BILLE et son adjoint, Monsieur LEROUX, avec Mme BERNARD, responsable des finances de Château-gontier et des membres des conseils municipaux de Laigné et d'Amboigné et les secrétaires de Mairie.

Chaque conseil municipal devra délibérer avant le 31 juillet sur la constitution de la commune nouvelle « Amboigné - Laigné ». Le préfet doit apporter son aval à ce projet avant le 31 octobre 2017 pour démarrage au 1^{er} janvier 2018.

Une réunion publique aura lieu dans chaque commune, le 19 juin à Laigné et le 21 juin à Amboigné.

Concernant l'élagage des bernes avec le broyeur, le conseil municipal préconise sur le territoire communal un passage par an et aux besoins dans les virages des voies communales.

Une réunion d'information avec les agents communaux aura lieu le jeudi 15 juin en mairie.

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 4.1 - Tarification repas centre de loisirs

Délibération n°2016-DELIB-05-02

Vu l'organisation de 4 semaines de centre de loisirs avec réalisation des repas par le restaurant municipal du 10 au 28 juillet 2017 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de fixer comme suit le prix des repas pour les 3 semaines du centre de loisirs :**
- **Repas enfant 3.95 €**
- **Repas des animateurs de l'association Familles Rurales de Laigné : 5.80 €**

La municipalité ne pourra pas assurer la confection des repas de la dernière semaine du centre de loisirs du 31 juillet au 04 août 2017. Le personnel du service restauration est en congés tout le mois d'août.

QUESTION 4.2 - Convention de partenariat - centre de loisirs

Délibération n°2016-DELIB-05-03

Monsieur le maire rappelle que la municipalité s'est engagée par délibération du 15 décembre 2016 à accompagner l'association « Familles Rurales » de Laigné dans l'organisation du centre de loisirs de juillet, conjointement avec la fédération départementale. Le coût de cet accompagnement s'élève à 825 €.

Une convention de partenariat est établie entre l'association «Familles Rurales de Laigné» et la municipalité.

La collectivité de Laigné s'engage à :

- Participer au comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation du service (projet éducatif, activités, situation financière, politique tarifaire, bilans, relation avec les partenaires institutionnels, ...)
- Soutenir l'accueil de loisirs par une aide financière annuelle
- Mettre à disposition le bâtiment situé derrière la mairie, la salle de restauration, la cuisine et la salle d'accueil de loisirs
- Mettre à disposition du personnel municipal pour faire le ménage des sanitaires, de la salle de restauration et de la cuisine
- Mettre à disposition du personnel municipal pour confectionner les repas (dans la mesure du possible).

Le conseil municipal, après délibération :

- Donne son aval à cette convention
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.
-

ELECTIONS

QUESTION 5.1 - Organisation du tour de garde aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017

Le conseil municipal établit les tours de gardes aux élections législatives des 11 et 18 juin de 8 à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 6.1 - Points sur les dossiers en cours :

Argent de poche : La réunion de préparation aux ateliers « argent de poche » aura lieu le samedi 10 juin à 10 heures 30 en présence des jeunes et des bénévoles.

Tirage des jurés d'assises : Conformément à l'arrêté préfectoral du 03 mai 2017, la réunion aura lieu en mairie de Laigné le vendredi 02 juin à 14 h 00 en présence des maires ou de leurs représentant des communes d'Amboigné, Bouchamps-les-Craon, Chérancé, Denazé, Marigné-Peuton, Mee, Niaflès, Peuton, Pommerieux, Saint-Quentin-les-Anges.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 22 juin à 20 heures 30.

La séance s'est achevée à 23 heures 40.